



Yaoundé, le 13 OCT 2023

DECISION N° 155/AER/DG/DAF/SDAG/SM/2023

PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRE-COMMANDE ET MARCHES, SUITE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/AER/CIPM/2023 DU 13/09/2023 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION DANS CERTAINES LOCALITÉS DES RÉGIONS DU LITTORAL, DU NORD ET DU NORD-OUEST.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances de la république du Cameroun pour l'exercice 2023;

Vu le Décret N°2022/104 du 04/03/2022, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu le budget de l'AER de l'exercice 2023 ;

Vu l'Appel d'Offre National Ouvert N°012/AONO/AER/CIPM/2023 du 13/09/2023 pour l'exécution des travaux d'électrification dans certaines localités des régions du littoral, du nord et du nord-ouest ;

Vu le PV de la CIPM N°35 du 12/10/2023 portant proposition d'attribution ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1: A l'issue de l'Appel d'Offre National Ouvert N°012/AONO/AER/CIPM/2023 du 13/09/2023 pour l'exécution des travaux d'électrification dans certaines localités des régions du littoral, du nord et du nord-ouest et Procès – Verbal de la CIPM N°35 du 12/10/2023 portant proposition d'attribution, les entreprises ci – après sont déclaré attributaire ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	N° LOT	DELAI	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT EN FRANCS CFA	MONTANT TTC EN FRANCS CFA
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Bonaloko	01	Deux (02) mois	INFRUCTUEUX	/	/
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Bilassi	02	Quatre (04) mois	ETS GEPSE BP 3224 YAOUNDE Tel. +237 699 92 30 33	145 292 650	173 261 485

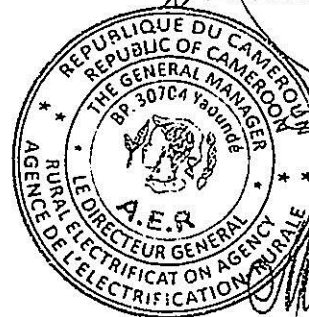
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Annong	03	Cinq (05) mois	ETS M&B BLING SERVICES TEL: +237 670 645 413	65 184 000	77 731 920
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Ibal Oku	04	Trois (03) mois	GROUPEMENT ETS NJINWI / NEGOCE SERVICE SARL B.P 3224 YAOUNDE Tél : 699 88 27 21	24 930 000	29 729 025
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Sabga	05	Cinq (05) mois	GROUPEMENT ENERGIE D'AFRIQUE PLUS SAR / SOCAM PT SARL BP: 13317 YAOUNDE Tel.: (+237) 691 70 81 54 / 670 14 30 35 / 699 21 70 75	41 090 500	49 000 421
Exécution des travaux d'électrification rurale dans la localité de Ka'a-Ka Bangou.	06	Cinq (05) mois	GROUPEMENT ENERGIE D'AFRIQUE PLUS SAR / SOCAM PT SARL BP 13317 YAOUNDE Tel. (+237) 691 70 81 54 / 670 14 30 35 / 699 21 70 75	19 215 780	22 914 818

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

Le Directeur Général,



Moussa Ousmanou